



Retrouvez ce bulletin sur oslon.fr

Mairie ☎ : 03.85.96.56.71

10 rte de St Germain du Bois 71380 OSLON

email : oslon@wanadoo.fr

Janvier 2021

Bulletin municipal n°52

Édito

Chères lectrices, chers lecteurs,

Permettez-moi de vous présenter, au nom de l'ensemble de la Municipalité, nos vœux les meilleurs pour cette nouvelle année.

Il nous faudra encore patienter pour recouvrer la normale de notre quotidien.

Bien des familles ont été touchées par les méfaits du COVID 19. Le confinement, le couvre-feu et les nombreux protocoles sanitaires, bien qu'inévitables, ont montré et montrent encore leur limite.

L'isolement et le télétravail n'ont pas toujours aidé les situations individuelles et familiales.

Malgré tout cela, cette situation a permis de développer notre esprit créatif et de relancer l'entretien de nos biens intérieurs et extérieurs.

La nouvelle phase de tests massifs et les campagnes de vaccination doivent participer au recul de la pandémie.

Restons bienveillants et solidaires envers les personnes fragilisées.

Bonne lecture,

Le Maire

Yvan NOEL

Edito	Page 1	Les bouilleurs de cru	Page 5	Le Bon Samaritain	Page 9
11 Novembre	Page 2	Couvre-feu	Page 6	Dans nos jardins	Page 10
Travaux route de Lans	Page 2	Protocole sanitaire écoles	Page 6	Mot Val'rine & Glaud'	Page 11
Concours bonhomme de neige	Page 3	Centres de vaccination	Page 6	Recette des gaufres	Page 11
Sécurité agents	Page 3	Parc éolien	Page 7	Traduction mot V&G	Page 12
Travaux aire Nature et Loisirs	Page 4	Unité de méthanisation	Page 8	Etat Civil	Page 12
Point de collecte des déchets	Page 4	Objets trouvés	Page 8	Coupon réponse	Page 12
Colis aux Anciens	Page 5	Info Gd Chalon Petite enfance	Page 8		
Ententes intercommunales	Page 5	Grippe aviaire	Page 9		

11 Novembre 2020

Dans le cadre du 102^e anniversaire de l'armistice de 1918, le devoir de mémoire s'imposait pour perpétuer l'hommage à l'égard de tous ceux qui ont donné leur vie pour la victoire et la paix en France.

La transmission de la mémoire est un devoir sociétal pour respecter les victimes mais aussi un devoir historique pour graver à tout jamais cet événement dans la mémoire collective.

Compte-tenu de la situation sanitaire et des mesures de confinement, la cérémonie s'est déroulée à huis-clos, en présence du Maire et de quelques conseillers.

Après le discours, la minute de silence et l'écoute de l'hymne national, Yvan NOEL a procédé au dépôt d'une gerbe devant la plaque mémoriale.

Il est ensuite allé représenter notre commune à la cérémonie organisée à SAINT MARCEL.



Travaux route de LANS

La commune a engagé des travaux route de LANS en sortie de village.

Il a été constaté un ravinement et un affaissement d'un regard d'eau usée qui se trouve à proximité du fossé.

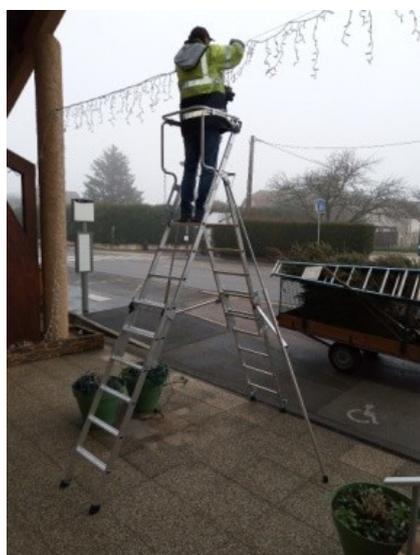
Nous avons fait appel à l'entreprise MEUNIER Bernard pour un élagage à ras de terre de la bouchure (pour un bressan: **le piochi**) et à l'entreprise LIOCHON pour la mise en place des buses en PVC annelé de diamètre 80 cm sur une longueur de 42 m avec terrassement et finition par une tête de pont réalisée pour consolidation des fonds et retenue des eaux.

Pour info, la haie de bord de route sera reconstituée naturellement.

Concours de bonhommes de neige

Dimanche 17 janvier, la météo nous a offert un beau cadeau, une belle journée d'hiver, de quoi s'évader grâce à quelques centimètres de neige. Aussi, la municipalité a organisé un « concours » de bonhomme de neige via citykomi. Ce moment a permis de retrouver notre âme d'enfant. Merci à tous les participants d'avoir joué le jeu.

Restez informés en installant l'application.



Sécurité agents

Toujours soucieux de sécuriser les emplois de nos agents techniques, nous avons fait l'acquisition d'un escabeau stabilisé pour les travaux en hauteur.

Les agents ont apprécié la mise à disposition de cet outil.

Nous avons également réalisé pour l'ensemble des agents territoriaux une session de formation d'utilisation des extincteurs avec mise en situation sur feu d'essence.

Travaux aire nature & loisirs

Les installations de lumière et de sonorisation datent de plus de 40 ans et sont obsolètes.

Les travaux de renouvellement ont débuté. Les câbles ont été enterrés. Ils alimenteront de nouveaux éclairage LED (30 et 50 watts) et un nouveau système de sonorisation.

L'éclairage sera distribué en zones et en intensité.

La puissance étant moindre (divisée au moins par 3), des économies substantielles seront réalisées sur le temps.



Point de collecte des déchets

Il a été décidé de déplacer le point de collecte des déchets du parking poids lourds route de SAINT GERMAIN, au parking des ateliers municipaux.

Plusieurs raisons ont motivé ce changement :

- Moins visible : les abords du village n'en seront que plus agréables.
- Moins exposé : nous devrions ainsi limiter des dépôts sauvages, laissés le plus souvent par les gens de passage et réduire les incivilités.
- Mieux entretenu : l'entretien de la plateforme pourra être quotidien.

Pour rappel, dans les bacs à tri :

couvercle jaune : (emballages recyclables)

Les boîtes de conserves, canettes de boissons, aérosols vides, petits emballages carton sont déposés.

Tout doit être jeté sans sac, en vrac, à l'unité dans le bac à tri et sans les emboîter.

colonne à verre :

Pots de confiture, bocaux, bouteilles

Sont interdits : la vaisselle, les verres de table, ampoules, halogènes, néons, vitres, pots de terre

colonne à papier :

Tous les papiers sauf photos, papier absorbant, mouchoirs en papier et papier cadeau

Il existe des bornes Relais pour les textiles et chaussures.

La déchetterie est le seul point de collecte pour les déchets non recyclables dangereux et spéciaux.

N'oublions pas que l'enjeu pour les prochaines années est de réduire considérablement le volume de nos poubelles.

Petit rappel : tout dépôt sauvage peut coûter jusqu'à 1 500 € au contrevenant identifié.



Colis aux anciens

Cette année encore, le CCAS et la Municipalité ont voulu chouchouter nos anciens en leur offrant un colis rempli de douceurs et un ballotin de chocolats pour Noël, accompagnés, de leurs meilleurs vœux pour l'année 2021.



Ententes intercommunales

Régulièrement, à des fins pratiques et de recherches d'économie du denier public, nous recherchons la mutualisation des moyens humains et / ou matériels avec nos voisins.

Si le Grand Chalon est facilitateur, nous sommes engagés par des ententes conventionnées intercommunales.

Pour les activités de loisirs de nos ados, préados et bambins nous sommes membres avec d'autres communes (BEY, CHATENOUY EN BRESSE, EPERVANS, LANS et SAINT MARCEL) de l'Entente Enfance – Jeunesse, gérée sous la responsabilité de Sébastien SEINGER, Directeur Enfance – Jeunesse à SAINT MARCEL.

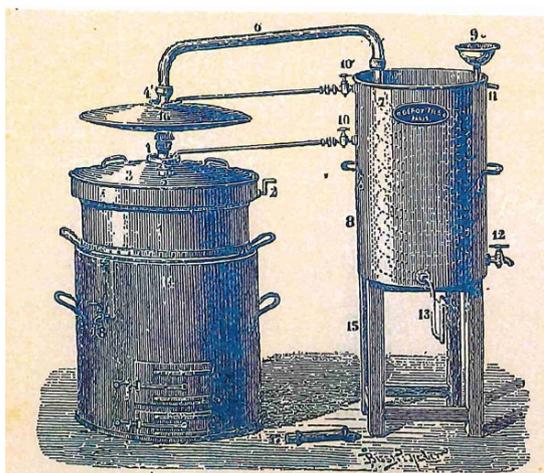
Les loisirs organisés sont le temps des mercredis et des vacances scolaires tout le long de l'année.

Nous participons également à l'Entente « Cimetière – église » avec CHATENOUY EN BRESSE, LANS et SAINT MARCEL ; par notre contribution aux frais de fonctionnement et d'investissement (ex : abside et absidioles, réhabilitation vitraux, système de chauffage, issue de secours, columbarium, relevage de tombes ...)

Une souscription est organisée pour récolter des fonds et limiter ainsi le reste à charge des collectivités (vous trouverez les éléments d'inscription joints à ce bulletin).



Les bouilleurs de cru



Depuis 1934, date de la création de l'association des bouilleurs de crus oslonnais, une tradition dans notre village perdue avec la distillerie de fruits en eau de vie.

La situation sanitaire impose cette année le report de cette campagne au mois de février (pendant les vacances scolaires).

Cette prestation pourrait être définitivement déplacée à cette période au lieu de décembre.

Couvre-feu à partir de 18h sur tout le pays (situation au 15/01)

Le couvre-feu est étendu à l'ensemble du pays à partir de 18 h ; tous les lieux, commerces ou services recevant du public ferment à 18 h.

Une attestation dérogatoire est obligatoire pour certains déplacements autorisés, les justifications sont les suivantes (<https://bonjour.tousanticovid.gouv.fr/>) :

- Déplacements travail ;
- Motifs familiaux impérieux (personnes vulnérables ou en situation de handicap, garde d'enfants) ;
- Motifs médicaux (hôpital, examens et soins en établissement et achat de médicaments) ;
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ;
- Personnes en situation de handicap et leur accompagnant ;
- Promenade d'un animal domestique autour de son domicile (<1km).

Rappel : Dans les 50 m à proximité de l'école et de la garderie le masque est obligatoire pendant les temps scolaires (par arrêté préfectoral).

Bonjour !



Complément du protocole cantine/école imposé par le ministère de l'Éducation Nationale.

Les élèves d'élémentaire, comme le personnel, portent un masque au restaurant scolaire.

Le port du masque est obligatoire même lorsque les enfants sont assis, tant qu'ils ne consomment pas un plat ou une boisson.

Si un parent est déclaré positif au COVID, le ou les enfant(s) doivent rester à la maison mais n'ont pas d'obligation d'être testé(s).



Centre de vaccination COVID 19

Le Gouvernement a lancé les dispositifs départementaux de vaccination anti-Covid. Depuis le 18 janvier 2021, les centres de vaccination sont ouverts à CHALON/SAONE.

Cette première phase est réservée :

- aux personnes volontaires de plus de 75 ans,
- aux professionnels de santé, ambulanciers et aides à domicile de plus de 50 ans et / ou présentant des risques de forme grave du COVID-19,
- aux personnes en situation de handicap hébergées en établissement et les personnels y exerçant âgés de 50 ans et plus et/ou atteints de comorbidités,
- aux patients vulnérables à très hauts risques, munis d'une prescription médicale de leur médecin traitant pour bénéficier d'une vaccination sans critère d'âge.

Cette vaccination est gratuite pour ne pas être un frein financier pour cet acte important.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous rendre au lieu de vaccination, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie.



Parc éolien

Comme annoncé dans le précédent bulletin, la Municipalité a été sollicitée par plusieurs sociétés spécialisées dans le développement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens. A notre demande, afin d'avoir une approche du sujet la plus complète possible, l'une d'elle nous a conviés à une visite sur site.

Ce mercredi 14 janvier, 8 élus se sont donc rendus à POISEUL-LA-VILLE-ET-LAPERRIÈRE et BILLY-LÈS-CHANCEAUX en Côte-d'Or, sur le "parc éolien des Useroles" réalisé par la société WKN France.

Trois personnes de la société WKN étaient présentes ainsi que les Maires des 2 communes concernées et deux exploitants agricoles. Le parc en question regroupe 8 éoliennes, 6 se trouvent sur une commune, 2 sur l'autre, elles ont été implantées sur des terrains appartenant à 8 exploitants agricoles différents.

Le projet, initié en 2004, a finalement démarré en 2018 pour une mise en service en 2019.

La première condition qui était celle de l'avis favorable des Conseils Municipaux a été remplie en 2005. Néanmoins, divers facteurs ont ensuite retardé le projet : l'évolution de la réglementation, entre autres la création des ZDE (Zone de Développement Eolien = zone sur lesquelles l'électricité produite par les éoliennes peut être rachetée par EDF), les diverses démarches à accomplir (réunion(s) publique(s), dépôt de permis de construire et d'autorisation d'exploiter, etc.) et les recours déposés.

Les éoliennes en question qui mesurent 90 mètres hors pale n'ont pas un impact visuel important de par leur hauteur, l'impact sonore (à notre grande surprise) est également négligeable. Toutefois, ce parc ne peut pas être comparé à celui qui pourrait être créé sur notre territoire. En effet, le parc trouvant sa place dans une zone exclusivement agricole, les contraintes de construction et de hauteur des matériels ont été moindres.

Les Municipalités sont des petites communes.

A OSOLON, la forêt imposerait une ZDE avec des éoliennes beaucoup plus hautes.

D'autres paramètres que celui-ci nous amènent à nous poser encore beaucoup de questions sur le sujet. Nous vous invitons de nouveau à nous rejoindre dans le débat à l'aide du coupon réponse en fin de bulletin.

Nous rappelons que notre démarche n'est que prospective, nous ne pouvons nous résoudre, pour votre information, à ne pas regarder les projets quels qu'ils soient dédiés aux énergies renouvelables.

Unité de méthanisation

La société LELEDY COMPOST, comme indiqué dans un précédent bulletin, est engagée pour installer une unité de méthanisation. Le vendredi 15/01, le futur exploitant de la société COMETH a déposé le dossier de consultation publique correspondant à ce projet (<https://cometh-biomethane.fr/>).

Un registre est à votre disposition à la Mairie d'ALLEROT et l'exploitant reste à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Objets trouvés



Tout le long de l'année, des objets trouvés ou oubliés sont à votre disposition en Mairie :

Clés d'habitation, de voiture, cartes identité, carte vitale, carte bancaire, vêtements, couvre-chef, drone, ...



Info Gd Chalon: Petite enfance

Pour soutenir la parentalité, le Grand Chalon, offre différents services utiles lors de la venue d'un enfant.

Vous attendez un enfant et vous avez besoin d'aide pour effectuer les démarches :

- Déclaration de grossesse
- Préparation à l'accouchement
- Préinscription pour la recherche d'un mode d'accueil

=>Les services Petite Enfance du Grand Chalon mettent à votre disposition des professionnels spécialisés dans la naissance (sage-femmes, travailleurs sociaux, ...) et vous propose plusieurs dates (voir ci-après) pour participer à ces rencontres au Relais Enfants-Parents « les enfants de Marguerite » situé Avenue Boucicaud à CHALON / SAONE

VOUS ATTENDEZ UN ENFANT ?!



venez échanger avec des professionnels !!

SAGES-FEMMES | INFIRMIERES | PUERICULTRICES DU DÉPARTEMENT
PROFESSIONNELS PETITE ENFANCE DU GRAND CHALON
TRAVAILLEURS SOCIAUX DE LA CAF

Réunions d'informations
de 18h à 20h

13 OCT 2020	01 DEC 2020	26 JAN 2021	23 MARS 2021	11 MAI 2021	15 JUN 2021
-------------------	-------------------	-------------------	--------------------	-------------------	-------------------

RELAI ENFANTS - PARENTS
"LES ENFANTS DE MARGUERITE"
136 AVENUE BOUCICAUD
CHALON-SUR-SAONE
Tél : 03.85.44.97.15



Information

Relais Assistants Maternels
Saint-Marcel, Châtenoy en Bresse,
Lans, Oslon, Epervans
2 bis rue de la Villeneuve à St-Marcel
ram-saint-marcel@legrandchalon.fr

JOURS DE PERMANENCE

Lundi	14h à 17h
Mardi	9h à 12h
Mercredi	14h à 17h
Jeudi	14h à 17h
Vendredi	14h à 17h

et sur rendez-vous

Florence BOUILLLOT : 03.85.42.24.11
Sylvie JEANNIN : 03.85.42.43.96



Vous êtes à la recherche d'un mode de garde pour votre enfant ?

Rendez-vous au Relais Assistants Maternels aux heures de permanence ou sur Rendez-vous au : 2 bis rue de la Villeneuve à SAINT MARCEL. Ce service vous fournira les informations nécessaires et accompagnera votre démarche.

La liste des assistantes maternelles de notre commune est disponible sur le site oslon.fr rubrique Enfance/jeunesse.

Grippe aviaire

Recensement des propriétaires d'oiseaux



Cette épidémie de grippe aviaire (virus H5N8), repérée en décembre, se propage extrêmement rapidement. Le virus touche toutes les espèces de volailles.

Il est utile de rappeler que le recensement de tous les propriétaires d'oiseaux, à l'exception de ceux qui sont « *détenus en permanence à l'intérieur de locaux* », est obligatoire depuis la parution d'un arrêté en 2006, toujours en vigueur aujourd'hui, et particulièrement indispensable en période d'épidémie de grippe aviaire. Les maires doivent tenir à disposition des préfets, pour leur commune, « *la liste des détenteurs d'oiseaux s'étant déclarés sur le territoire de leur commune* ». Dans certains départements touchés par l'épizootie, les préfets viennent de demander aux maires de mettre au plus vite à jour cette liste.

Sont concernés tous les « *détenteurs non commerciaux* » de volailles (basse-cours) ou d'autres oiseaux élevés en extérieur. Toutes ces personnes doivent remplir un formulaire Cerfa ([15472*02](#)) et l'envoyer ou le déposer à la mairie de leur commune. Il est également possible de remplir ce formulaire sur la page dédiée du Ministère de l'Agriculture.

Cette obligation a été fixée par [l'arrêté du 24 février 2006](#) relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire.

Il est rappelé que les parcours extérieurs des volailles doivent être limités et protégés par un filet.



LE BON SAMARITAIN

Les pompiers de Saône et Loire (SDIS 71), en accord avec le Département et la Préfecture, vont déployer l'application du « Bon Samaritain » dans le territoire.

Bon Samaritain ... Pour sauver des vies

Ce Dispositif permettra aux détenteurs de l'application d'intervenir rapidement pour sauver une victime d'arrêt cardiaque. De précieuses minutes pourront ainsi être gagnées.

Cette application permet de faire intervenir le plus tôt possible des secouristes capables de prodiguer un massage cardiaque et d'utiliser un défibrillateur en attendant l'arrivée des pompiers.

En cas d'arrêt cardiaque, au bout de 4 min, les chances de survie diminuent de 10 % à chaque minute supplémentaire.

En Saône et Loire, le délai d'intervention des pompiers avoisine les 15 min, limitant les interventions couronnées de succès.

Le bénévole formé aux gestes de secourisme et préalablement inscrit peut-être alerté via son téléphone si un arrêt cardiaque se produit à proximité de l'endroit où il se trouve. Il peut alors se rendre sur place et prodiguer un massage cardiaque à la victime ; d'autres peuvent le rejoindre pour l'aider et utiliser le défibrillateur de quartier.

L'intérêt de l'application est de géolocaliser très rapidement la victime.

Seuls les titulaires du diplôme de secourisme interviennent directement sur la victime, les autres inscrits « Bons samaritains » sans notion de secourisme, alertent et vont chercher un défibrillateur (appel 18).

PENSEZ AUX FRELONS DE L'ETE 2021

Aucune région ne sera épargnée, du Nord au Sud, même à OSLON !

Les frelons gagnent du territoire chaque année et ils sont désormais largement présents en France.

En étudiant le cycle de vie de cet insecte, toutes provenances confondues, il s'avère que chacun peut agir contre ce fléau.

En effet, les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver car l'ensemble des ouvrières et des mâles ne survivent pas à la saison froide.

Seules les reines et jeunes reines se camouflent, dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs, etc.

Elles n'en sortent que courant FÉVRIER pour recommencer à s'alimenter.

C'EST À CE MOMENT QUE NOUS POUVONS AGIR.

Comment ?

En disposant dans nos jardins ou sur nos balcons, des pièges pour attraper ces futures fondatrices de nids.

A savoir : 1 reine = 2 à 3 000 individus !

Pour fabriquer les pièges, il suffit de récupérer des bouteilles plastiques, de percer trois trous, puis de verser à l'intérieur 10 centimètres d'un mélange composé de :

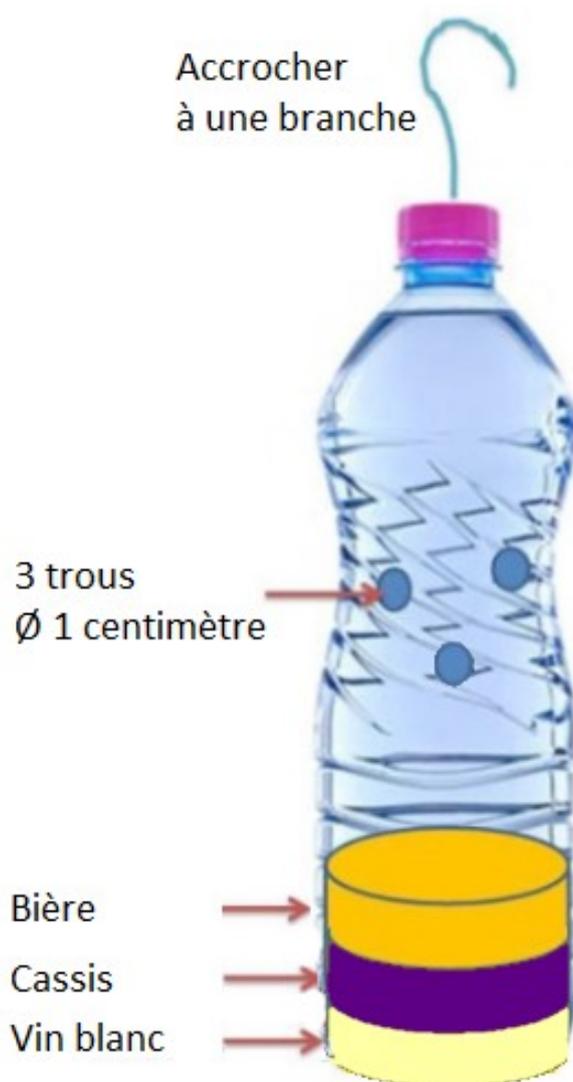
- 1/3 de vin blanc (pour repousser les abeilles)
- 1/3 de sirop de cassis
- 1/3 de bière.

Il faut laisser en place ces pièges de mi-février à fin avril.

Vous pouvez bien sûr prolonger l'opération jusqu'à l'arrivée du froid. Changez la mixture de temps en temps et surtout brûlez les occupants car ils ne sont pas toujours morts. A la sortie du piège, ils peuvent se réveiller et repartir.

Merci de votre lecture et à vos pièges !

FAITES SUIVRE A UN MAXIMUM DE PERSONNES A LA CAMPAGNE COMME A LA VILLE !



L'mot d'la Val'rine apeu du Glaud'

On vous souhaite ène boune santé pou 2021 ; le reste, y va ben tauje aller ! D'aveu c'virus y'a pu ran qu'la santé qui compte.

Y'est pas enco le bout du tunnel, on érot ben voulu se mettre les pis sos la taule pou le r'pas d' couchon qu'men les autres ân nées mais y'es foutu !

Les gars de l'alambic éreint ben vouyu atou fare yeu't goutte ! Pourvu qu'es l'aveint un p'tiot bout de réserve pou c't'hiver pou empêchi les tuyauteries de jaler !

Tout c'qui devrot ben r'venit, y faut y crère.

D'aveu l'Glaud',on s'd'jo l'aute jeu qu'on pourro ben pèdre la ciboule avec ce bazâr qui deurre. On érot eu prou du millésime 2019, y'es to pas la pouène de fare le 2020 peu encò le 2021. Y'en a pas un qué bon pou s'rincer le gosier !

De c'quo, fiez c'ment nous : tauje les mâtques, l'gel apeu le rêste en attendant d's'fare vacciner. C'ment çan, on devrot ben fini pou le zigouiller c'te cornoavirus !



Il fait un temps à faire des gaufres!

Pour 8 personnes

Ingrédients :

- 520 g de farine
- 120 g de beurre
- 120 g de sucre
- 2 sachets de sucre vanillé
- 2 cuillères à café de levure
- 1/2 litre de lait
- 1/4 l d'eau (le top ! Moitié eau moitié limonade)
- Un filet de jus de citron
- 4 œufs
- 1 pincée de sel

Mettre dans un saladier la farine, la levure, les sucres et le sel.

Diluer avec l'eau (et la limonade), ajouter le jus de citron (pour qu'elles croustillent !).

Séparer les blancs des jaunes d'œufs.

Ajouter les jaunes d'œufs puis le beurre fondu à la préparation.

Battre les blancs en neige assez ferme.

Les mélanger à la préparation.

Ajouter le lait en dernier en prenant soin de mélanger délicatement.

Vous pouvez les préparer un peu à l'avance et les laisser se reposer avant d'échouer dans votre gaufrier !

Bon appétit !

